

INTERDICTION DE CIRCULATION POUR LES POIDS LOURDS EURO 2 AU TUNNEL DU MONT BLANC

En application de la décision de l'autorité intergouvernementale, à partir du 1^{er} novembre 2012, la circulation au Tunnel du Mont-Blanc sera interdite aux véhicules de transport de plus de 3,5 tonnes PTAC (poids total autorisé en charge) de catégorie EURO 2.

N°181

17 octobre
2012

Département Clientèle et Péage: clienti.geie@tunnelmb.com - Tél. +33 (0)4 50 55 39 36 - Fax +33 (0)4 50 55 39 42

